



*Ecoles à Berne
Verein Schulen nach Bern
Scuole a Berna
Scolas a Berna*

Semaine-projet du 11. au 12.02.2020

| | |
|--|----------|
| PROGRAMME DES DÉBATS DU CONSEIL NATIONAL «JOUE LA POLITIQUE!» | 1 |
| PROCÉDURE DE VOTE POUR LES CONTRE-PROJETS | 2 |
| «MOBILITÉ POUR LES JEUNES: CONDUIRE À PARTIR DE 16 ANS» | 3 |
| «SERVICE MILITAIRE OBLIGATOIRE POUR LES FEMMES» | 4 |
| «LIBÉRALISATION DES HEURES D'OUVERTURE DES MAGASINS» | 5 |
| «POUR L'AMÉLIORATION DE L'ÉLEVAGE ET DE L'ABATTAGE DES ANIMAUX» | 6 |

die Mobiliar



Forum



Internetagentur

movetia

Austausch und Mobilität
Echanges et mobilité
Scambi e mobilità
Exchange and mobility

Programme des débats du Conseil National «Joue la politique!» Mercredi, 12.02.2020 de 14h00 à env. 17h15

dés 12.30 **Arrivée des classes et des invités**
Entrée côté terrasse du Palais fédéral

14.00 Ouverture de la session

Samuel Bärtschi, Président du Conseil National «Joue la politique!»
Soutenu par l'ancien Président du Conseil national **Yves Christen**, Conseil national 1995 - 2006, Président du Conseil national 2002/2003

14.05 Accueil

Hans Stöckli, Président Conseil des Etats, Conseil national 2004 - 2011, Conseil des Etats 2011 -

ca. 14.15 Traitement des dossiers

Samuel Bärtschi, Président du Conseil National «Joue la politique!»

Conseil fédéral «Joue la politique!»

Christoph Eymann, Conseiller National 1991 - 2001, 2015 -

14.15 – 14.50 **Initiative** «Mobilité pour les jeunes: Conduire à partir de 16 ans»
(Kirchberg, BE)

14.50 – 15.25 **Initiative** «Service militaire obligatoire pour les femmes» (Aubonne, VD)

15.25 – 15.50 **Pause avec boissons fraîches**

15.50 – 16.25 **Initiative** «„Libéralisation des heures d'ouverture des magasins»
(Abtwil, SG)

16.25 – 17.00 **Initiative** «Pour l'amélioration de l'élevage et de l'abattage des animaux» (Le Mont-sur-Lausanne, VD)

Clôture des débats

ca. 17.00 Remerciements

Samuel Zingg, Vice-Présidente de l'association «Écoles à Berne»

Conclusion

Samuel Bärtschi, Président du Conseil National «Joue la politique!»

ca. 17.15 Clôture de la manifestation

Procédure de vote pour les contre-projets

| Procédure | Contre-projets | Exemples |
|----------------------------------|--|--|
| Objets soumis au vote | 1 contre-projet du Conseil fédéral 2 contre-projets des groupes parlementaires (A et B) 1 contre-projet de la commission | Conseillers nationaux présents : 200 |
| 1. Vote | | Nombre de oui Nombre de non Nombre d'abstentions |
| Confrontation des textes Vote | Contre-projet A ↔ Contre-projet B d'un groupe d'un autre groupe | CA ← → CB 105 89 6 |
| 2. Vote | | Nombre de oui Nombre de non Nombre d'abstentions |
| Confrontation des textes Vote | Gagnant du premier vote Contre-projet A ↔ Contre-projet du Conseil fédéral | CA ← → Cf 93 90 17 |
| 3. Vote | | Nombre de oui Nombre de non Nombre d'abstentions |
| Confrontation des textes Vote | Gagnant du 2 ^{ème} vote Contre-projet A ↔ Contre-projet de la commission | CA ← → com 90 107 3 |
| 4. Vote | | Nombre de oui Nombre de non Nombre d'abstentions |
| Vote final | Contre-projet de la commission | com com com 80 112 8 |

Aucun contre-projet sera soumis à votation populaire, vu qu'il n'a pas été accepté en votation finale.

«Mobilité pour les jeunes: Conduire à partir de 16 ans»

Groupe parlementaire: Freiheit Schutz Bildung (FSB) (Kirchberg, BE)

Nombre d'étudiants: 23

Initiative (*Soumis le 11.2.20; > 100 signatures*)

Résultat du vote final: OUI: 39; NON: 25

Texte de l'initiative

La Constitution fédérale (CF) est modifiée comme suit:

Art. 82 al. 4 (nouveau)

⁴ Lorsqu'une personne atteint l'âge de dix-sept ans, elle peut apprendre à conduire une voiture.

Recommandation de la Commission

La commission recommande à l'Assemblée fédérale de rejeter l'initiative.

Motion du Conseil fédéral

Le Conseil fédérale recommande à l'Assemblée fédérale de rejeter l'initiative.

«Service militaire obligatoire pour les femmes»

Groupe parlementaire: Egalité Hommes Femmes (EHF) (Aubonne, VD)

Nombre d'étudiants: 18

Initiative (*Soumis le 11.2.20; > 100 signatures*)

Résultat du vote final: OUI: 0; NON: 59

Texte de l'initiative:

La Constitution fédérale (CF) est modifiée comme suit:

Art. 59 al. 1 – 3 (nouveaux)

¹ Chaque citoyen et citoyenne suisse est tenu de faire son service militaire. La loi prévoit un service civil de remplacement.

² *annulé*

³ Les personnes qui ne font ni le service militaire ni le service de remplacement sont redevables d'une redevance. Elle est prélevée par la Confédération et perçue par les cantons.

Recommandation de la Commission

La commission recommande à l'Assemblée fédérale de rejeter l'initiative.

Motion du Conseil fédéral

Le Conseil fédéral recommande à l'Assemblée fédérale de rejeter l'initiative et d'accepter le contre-projet du Conseil fédéral.

Contre-projet du Conseil fédéral

Résultat du vote final: OUI: 55; NON: 19

La Constitution fédérale (CF) est modifiée comme suit:

Art. 59 al. 1 – 3 (nouveaux)

¹ Chaque citoyen et citoyenne suisse est tenu d'accomplir un service de milice.

² *annulé*

³ Les personnes qui ne font ni le service militaire ni le service de remplacement sont redevables d'une redevance. Elle est prélevée par la Confédération et perçue par les cantons.

Recommandation de la Commission

La commission recommande à l'Assemblée fédérale de rejeter le contre-projet du Conseil fédéral.

«Libéralisation des heures d'ouverture des magasins»

Groupe parlementaire: Schüler Freiheitspartei (SFP) (Abtwil, SG)

Nombre d'étudiants: 20

Initiative (*Soumis le 11.2.20; > 100 signatures*)

Résultat du vote final: OUI: 30; NON: 43

Texte de l'initiative:

La Constitution fédérale (CF) est modifiée comme suit:

Art. 95 al. 4 (nouveau)

⁴ Les commerces et les magasins peuvent être ouverts en tout temps.

Recommandation de la Commission

La commission recommande à l'Assemblée fédérale de rejeter l'initiative.

Motion du Conseil fédéral

Le Conseil fédérale recommande à l'Assemblée fédérale de rejeter l'initiative.

«Pour l'amélioration de l'élevage et de l'abattage des animaux»

Groupe parlementaire: Parti de la bienveillance animale (PBA) (Le Mont-sur-Lausanne, VD)

Nombre d'étudiants: 22

Initiative (*Soumis le 11.2.20; > 100 signatures*)

Résultat du vote final: OUI: 0; NON: 57

Texte de l'initiative:

La Constitution fédérale (CF) est modifiée comme suit:

Art. 80 al. 2 (nouveau)

² Il règle en particulier:

a. Les animaux d'élevage et les autres animaux domestiques doivent faire l'objet de sorties appropriés au moins trois fois par semaine, d'une manière adaptée à leur espèce. Dans les espaces fermés ou ouverts, chaque animal doit disposer d'un espace répondant aux critères suivants : longueur du corps (mesurée du museau à la queue) multipliée par deux qui nous donne la surface d'un carré. Ex. 1 m de long x 2 donne au carré une surface de 4 m².

...

f. La mise à mort des animaux doit être justifiée par une raison valable. L'abattage sans étourdissement suffisant avant la saignée est interdit.

Recommandation de la Commission

La commission recommande à l'Assemblée fédérale de rejeter l'initiative.

Motion du Conseil fédéral

Le Conseil fédérale recommande à l'Assemblée fédérale de rejeter l'initiative et d'accepter le contre-projet du Conseil fédéral.

Contre-projet du Conseil fédéral

Résultat du vote final: OUI: 41; NON: 33

La Constitution fédérale (CF) est modifiée comme suit:

Art. 80 al. 2a, 2b et 2c (nouveaux)

^{2a} Les animaux d'élevage et les autres animaux domestiques doivent faire suffisamment d'exercice adapté à leur espèce au moins trois fois par semaine.

^{2b} Dans les espaces fermés ou ouverts, chaque animal doit disposer d'un espace répondant aux critères suivants: longueur du corps (mesurée du museau à la queue) multipliée par deux qui nous donne la surface d'un carré. Ex. 1 m de long x 2 donne une surface de 4 m².

^{2c} La mise à mort des animaux doit être justifiée par une raison valable. L'abattage sans étourdissement suffisant avant la saignée est interdit.

Recommandation de la Commission

La commission recommande à l'Assemblée fédérale de rejeter le contre-projet du Conseil fédéral.